



Centre collaborateur de l'OMS
pour la Recherche et la Formation
en Santé Mentale

GCS POUR LA RECHERCHE
ET LA FORMATION
EN SANTE MENTALE



Bilan d'activité

Centre collaborateur de l'OMS (CCOMS)

Groupement de coopération sanitaire (GCS)
pour la recherche et la formation en santé mentale

L'équipe

du CCOMS-GCS



Déborah Sebbane

Directrice – Psychiatre



Imane Benradia

Chargée de mission SPMG



Justine Berg

Chargée de mission Participation des usagers



Sonia Charapoff

Coordinatrice nationale des CLSM



Alain Dannet

Coordinateur du GCS
Chargé de communication



Constance Delobel

Responsable de la coordination administrative, financière et RH



Anna-Paulina Ewalds Mulliez

Chargée d'étude, recherche EQUAR, Prog. QualityRights



Julia Faure

Chargée de Mission Programme QualityRights



Maureen Gac

Chargée de communication



Julie Gagnon

Coordinatrice nationale des observations QualityRights



Clémence Gouy

Chargée de mission Programme QualityRights



Frédéric Macabiau

Directeur délégué EPSM Lille Métropole



Isabelle Maillard

Chargée de mission Tabapsy



Fanny Pastant

Coordinatrice nationale des CLSM



Jean-Luc Roelandt

Conseiller médical



Eve Ryckenynck

Assistante de direction



Bérénice Staedel

Directrice de programmes Médiateurs de Santé-Pairs, Participation, QualityRights



Aminata Sy

Chargée d'études statistiques



Simon Vasseur-Bacle

Directeur de programmes Programme QualityRights Relations internationales et OMS



Laurence Trouiller

Consultante

Sommaire

Edito.....	4
Les temps forts de 2023	6
Les réalisations 2023 du CCOMS	
TOR 1 : Aider l'OMS à promouvoir et documenter les bonnes pratiques en matière de services de santé mentale communautaire	8
Promotion de la santé mentale communautaire.....	9
Soutien méthodologique pour le développement des Conseils locaux de santé mentale dans les pays francophones en collaboration avec l'OMS.....	10
Autres actions dans le cadre de la promotion des services de santé mentale intégrés dans la cité	13
Santé mentale en population générale (SMPG)	13
Santé mentale en population carcérale sortante (SPCS)	16
Action internationale	17
Formations	19
TOR 2 : Soutenir l'OMS dans la mise en œuvre du programme QualityRights en France et dans les pays francophones	20
TOR 3 : Aider l'OMS à promouvoir la participation des usagers et des citoyens aux services de santé mentale, à la recherche et à la formation	24
Concrétiser la participation des personnes concernées et de leurs aidants aux services de soins en santé mentale	25
Structuration de la participation des personnes concernées par un trouble psychique dans les activités de recherche et de formation du CCOMS	27
Programme Médiateurs de Santé-Pairs.....	28
TOR 4 : Contribuer aux travaux de l'OMS pour le développement et la base de connaissances de la santé mentale numérique en tant que technologie innovante pour le développement des services.....	30
Les recherches du GCS	
EQUAR - Une Evaluation du programme QQualityRights de l'OMS	36
RPSY - État des lieux de la santé mentale au travail des soignants en psychiatrie, facteurs associés et préconisations	38
COPsyCAT - une COLlaboration Patient-soignant pour une meilleure prise en charge des troubles CARDiovasculaires des patients souffrant de Troubles psychiques au long cours	39
TABAPSY	40
Les valeurs du CCOMS.....	41
Les partenaires du CCOMS	42

É D I T O

Conceptualiser et développer la « Santé mentale publique »*

*Public mental health :

La santé mentale publique peut être définie comme la science et l'art de promouvoir la santé mentale et le bien-être et de prévenir les problèmes de santé mentale grâce aux efforts organisés de la société⁽¹⁾. L'approche de la santé mentale publique reconnaît qu'un large éventail de déterminants aux niveaux individuel, familial, communautaire et structurel, qui contribuent positivement ou négativement à la santé mentale et au bien-être. Les « efforts organisés de la société » sont toutes les interventions de santé publique qui visent à améliorer la santé mentale de la population en intervenant à un ou plusieurs niveaux. Elle reconnaît que ces déterminants sont interconnectés de manière complexe⁽²⁾.

L'année 2023 a vu la publication des « Orientations et pratiques : Santé mentale, droits de l'homme et législation » de l'OMS. Le document vise à donner aux Etats des indications pour orienter leurs politiques publiques dans le champ de la santé mentale. Il comporte de nombreux points de repères pour les acteurs de terrain.

Pour rappel, l'article 19 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap reconnaît le droit égal de toutes les personnes handicapées, y compris les personnes vivant avec des troubles psychiques et en situation de handicap psychosocial, de vivre dans la communauté et d'avoir des choix égaux à ceux des autres. L'OMS appelle ainsi les gouvernements à prendre des mesures efficaces et appropriées pour faciliter la pleine jouissance de ce droit par toutes les personnes directement concernées, ainsi que leur pleine inclusion et participation dans la communauté. La plupart des mesures nécessaires pour y parvenir dépassent le seul cadre sanitaire et relèvent d'autres secteurs et programmes tels que la protection sociale, le logement, la sécurité alimentaire, l'enfance, l'éducation et l'emploi⁽³⁾. Les systèmes de soins de santé mentale doivent être des interfaces de ces secteurs, pour surmonter les barrières et les obstacles de leur propres maintiens et déploiements. L'OMS rappelle l'importance de mettre en place une coordination des acteurs et des actions multisectorielles, multimodales et multiniveaux pour permettre une approche holistique des soins et des accompagnements en santé mentale. La prise en compte des déterminants socio-économiques de la santé comme l'amélioration des conditions de vie, de l'environnement et des habitudes de vie, sont identifiées comme des actions stratégiques et prioritaires pour l'amélioration de la santé mentale des populations⁽⁴⁾. L'éventuelle organisation des politiques publiques pour y répondre qualifie le système de santé d'un pays.

Contrairement aux approches strictement biomédicales, l'attention doit être portée plus largement sur la « personne dans sa globalité ». Le soutien et l'accompagnement proposés doivent être systématiquement adaptés aux besoins des personnes concernées, à leur singularité et leurs projets de vie. L'OMS rappelle ainsi que contrairement aux organisations de soins centrées sur l'hôpital, les services de soins de proximité sont davantage accessibles, plus efficaces et plus efficaces^(5,6). L'OMS indique également que les soins hospitaliers ne doivent être dispensés que lorsqu'ils prouvent des avantages thérapeutiques à ceux réalisés lors d'interventions ambulatoires, menées dans la communauté ou dans un environnement social, sur la base du consentement libre et éclairé de la personne concernée, avec le soutien des pairs, sans approche coercitive.

En France, le système de santé reste majoritairement curatif, l'entrée dans les soins passe essentiellement par les soins primaires (urgences, médecine de ville), et la prise en charge est majoritairement publique, spécialisée et ambulatoire⁽⁷⁾. La part des patients suivis faisant l'objet d'une mesure reçue sans consentement augmente régulièrement depuis 10 ans⁽⁸⁾. Malgré les difficultés de comparaison, les estimations les plus récentes disponibles dans neuf pays (dont 5 européens) suggèrent que la France se situe au-dessus de la médiane de ces pays pour le recours aux mesures d'isolement et de contention mécanique par habitant, et de façon particulièrement marquée pour la contention⁽⁹⁾. Parallèlement, la stigmatisation des troubles psychiques reste forte dans notre société, elle se traduit régulièrement par l'utilisation inappropriée de diagnostics psychiatriques dans des déclarations politiques ou médiatiques, et la dérive sécuritaire que l'on connaît bien. Le mot « schizophrénie », dont le CCOMS demande la fin de son utilisation, en est un exemple emblématique⁽¹⁰⁾.

Parallèlement, les pratiques de psychiatrie et de santé mentale françaises, ce sont aussi des services « orientés rétablissement » et favorables aux droits de l'Homme, une forte capacité d'innovation, des établissements ayant de longue date, un moindre recours à la coercition, une montée en charge de la pair-aidance, notamment professionnelle, le financement des GEM, l'action du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, et une sectorisation s'efforçant de déployer des soins de proximité.

Le CCOMS s'inscrit pleinement dans ces dynamiques et déploie des actions au service de la conceptualisation et du développement d'une « Santé mentale publique » en France.

La santé mentale dans la communauté – où dans la Cité, identifie le Conseil local de santé mentale comme un instrument privilégié. Le Centre ressources des CLSM en accompagnait 276 à l'échelle nationale fin 2023. La promotion des services communautaires se densifie à mesure d'échange de pratiques professionnelles à travers le Groupement de Coopération Sanitaire recherche et formation porté par le CCOMS. Autre instrument d'ouverture à ces échanges et coordinations demandés par l'OMS : l'enquête santé mentale en population générale, qui aura permis encore cette année, de sensibiliser nombre d'élus et de professionnels aux sujets de santé mentale et à l'intérêt de s'ouvrir vers l'extérieur de leur établissement.

2023 marque par ailleurs un tournant pour le programme QualityRights, dont le déploiement s'étend désormais, outre les observations traditionnelles, à un projet FIOP dans les Hauts de France et une recherche nationale qui permettra d'évaluer les modalités de son implémentation, son efficacité et son efficience.

Le Conseil des consultants en savoir expérientiel du CCOMS a également vu le jour cette année 2023. Il s'agit d'une étape majeure pour identifier les modalités pratiques d'une participation effective et systématique

des usagers à l'ensemble des actions qui les concernent. Une participation dont il aura également été question dans les services du GCS avec le projet Fondation de France qui aboutira en 2024.

C'est également en 2023 que la première promotion de licence Médiateurs de santé pairs de l'Université de Bordeaux a été diplômée.

Enfin, le CCOMS maintient des coopérations étroites avec ses partenaires nationaux, au titre de son implication dans des actions et/ou activités transdisciplinaires de recherche relatives au déploiement de la pair-aidance professionnelle en santé mentale et à la reconnaissance d'un statut, à la diffusion des outils de soins orientés rétablissement, à l'évaluation des pratiques professionnelles innovantes ou encore à l'étayage de la conduite du changement en psychiatrie. A l'international, le Centre s'adosse aux recommandations de l'OMS, déploie ses échanges avec les autres CCOMS et développent ses collaborations avec les réseaux européens de santé mentale communautaire.

Comme tout au long de cette année 2023, le CCOMS continuera de renforcer et déployer des programmes et actions, qui illustrent la nécessité et la faisabilité d'une « Santé mentale publique en France ».

Merci aux collaborateurs du CCOMS pour leur implication dans la mise en œuvre de ces actions stimulantes, pour une « psychiatrie différente », engagée et humaniste.

Je vous souhaite à toutes et tous
une très agréable lecture.

Dr Déborah Sebbane,
Directrice du CCOMS



1. Acheson ED. On the state of the public health [The fourth Duncan lecture]. *Public Health*. 1988;102(5):431-7.
2. Dykxhoorn, J., Fischer, L., Bayliss, B. et al. Conceptualising public mental health: development of a conceptual framework for public mental health. *BMC Public Health* 22, 1407 (2022). <https://doi.org/10.1186/s12889-022-13775-9>.
3. Guidance on community mental health services: promoting person-centred and rights-based approaches. Geneva: World Health Organization; 2021.
4. Ministère de la santé et des services sociaux (2005), Rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, Produire la santé, 120 p.
5. Kohrt BA, Asher L, Bhardwaj A, Fazel M, Jordans JD, Mutamba BB et al. The role of communities in mental health care in low- and middle-income countries: a meta-review of components and competencies. *Int J Environ Res Public Health*. 2018;15:1279.F.
6. Jorm AF. Mental health literacy: empowering the community to take action for better mental health. 2012. *2012;67:231-43*.
7. Les établissements de santé - édition 2022 - Panoramas de la DREES - 26/07/2022.
8. Questions d'économie de la santé n°269 - Juin 2022.
9. Comparison of coercive practices in worldwide mental healthcare: overcoming difficulties resulting from variations in monitoring strategies *BJPsych Open*, Volume 10, Issue 1, January 2024, e26. Savage et al., 2024. <https://doi.org/10.1192/bjo.2023.613>.
10. Supprimons le mot « schizophrénie », un terme stigmatisant et un diagnostic discuté, Tribune publiée dans *Le Monde*, 6 février 2024.

les MOMENTS FORTS de 2023

Du 10 janvier au 24 mai :

Organisation de 12 réunions, avec 12 services d'établissements du GCS, dans le cadre du projet « Concrétiser la participation des usagers et des aidants aux services de soins en santé mentale ». 238 participants, en majorité usagers et aidants, ont apporté leurs réflexions.

2 février :

Organisation à Lille du comité de pilotage du projet européen PATH sur la santé mentale périnatale, grâce auquel ont été réalisés : 10 épisodes de podcast sur le bien-être au travail des (futurs) parents ; un MOOC pour les professionnels ; une brochure d'information grand public ; une bande dessinée pour les papas.

13 février :

Début de la Licence mention Sciences sanitaires et sociales, parcours Médiateurs de Santé-Pairs à l'Université Sorbonne Paris Nord.

10 mars :

Restitution à Saint-Leu de l'enquête Santé mentale en population générale (SMPG) réalisée dans l'Ouest de l'île de la Réunion.

27 mars :

Réalisation des visites de la semaine parisienne du Diplôme inter-universitaire « Santé mentale dans la communauté », suivront en juin la semaine de Lille et en septembre celle de Marseille.

30 mars :

Publication de l'État des lieux 2023 sur le fonctionnement des conseils locaux de santé mentale (CLSM).

3-14 avril :

Mise en œuvre de l'enquête SMPG à Valence, avec le Centre Hospitalier Drôme Vivarais.

26 mai :

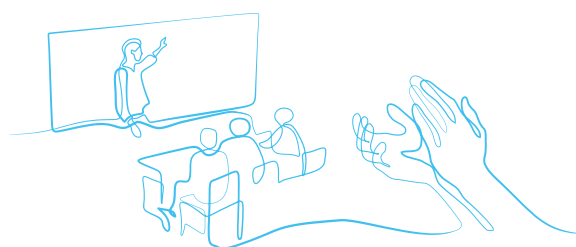
Réunion du Conseil scientifique du CCOMS/GCS.

7 juin :

Mission à Bouaké (Côte d'Ivoire). Présentation des résultats de l'enquête SMPG, travail autour des comités et Conseils locaux de santé mentale et observations QualityRights à l'hôpital psychiatrique de Bouaké, à la Sainte Camille, et dans un camp de prière.

21 et 23 juin :

Présentation des résultats de la recherche RPSY au CH de Rouffach et à l'EPSM Val de Lys-Artois.



29 juin :

Conférence finale du projet européen IT4Anxiety sur le développement de solutions innovantes en santé mentale et de la littératie en santé mentale. Présentation des résultats de la recherche IMAGINE menée par le CCOMS.

30 juin :

Assemblée générale du GCS au Centre Hospitalier Drôme Vivarais et présentation des travaux du CCOMS, et des textes qui fondent la politique de l'ONU et de l'OMS en matière de santé mentale, lors d'une CME exceptionnelle.

10 octobre :

Présentation des résultats de l'étude Santé mentale en population carcérale sortante – SPCS menée par la F2RSM avec la participation du CCOMS.

14-18 octobre :

Direction par le CCOMS de la session «psychiatrie et justice pénale» organisée à l'Ecole nationale de la Magistrature à Paris.

16-20 octobre :

Réalisation de l'enquête santé mentale en population générale (SMPG) à Rennes, avec le CH Guillaume Régnier.

18 octobre :

Rentrée de la promotion 2023-24 de la licence professionnelle «Intervention sociale: accompagnement de publics spécifiques - Médiateur de santé-pair», Université de Bordeaux.

26 octobre :

Première réunion à l'ARS Hauts-de-France du Comité de pilotage du projet FIOP de déploiement régional du programme QualityRights.

7 novembre :

Présentation, à Oslo, du programme Médiateur de Santé-Pair, lors d'une réunion du projet TuTo3 Erasmus, qui vise à renforcer la formation des pair-aidants et l'accompagnement des équipes soignantes dans leur intégration.

14-15 novembre :

Réunion des Centres Collaborateurs de l'OMS à Genève.

24 novembre :

Réunion du Conseil scientifique du CCOMS/GCS.

28 novembre :

Première réunion du Conseil des Consultants en Savoirs Expérientiels du CCOMS.

28-29 novembre :

Présentation du programme QualityRights en Lituanie, en appui du bureau régional de l'OMS Europe.

6 décembre :

Assemblée générale du GCS accueillie par l'EPSM de Guadeloupe. Dans la semaine : rencontre avec les élus locaux et CLSM, observation Quality Rights du secteur G06 et animation de la conférence « Santé mentale et psychiatrie : recommandations internationales, enjeux et perspectives ».

7 décembre :

Colloque «Villes et Santé Mentale» à l'Assemblée Nationale.



Et aussi...

Les dizaines de réunions « La santé mentale dans mon quartier » et les autres prises de parole du CCOMS lors d'événements nationaux (Journées annuelles de l'ADESM ; Journées Santé mentale France ; Séminaire de l'AFD pour la journée mondiale de la santé mentale ; Congrès de la SFSP ; Journée nationale de l'AJPJA ; Congrès français de psychiatrie ; Colloque les droits des personnes en santé mentale de Saintes...).

LES RÉALISATIONS 2023

TOR^{*} 1. Aider l'OMS à promouvoir et documenter les bonnes pratiques en matière de services de santé mentale communautaire

**Term of reference (axe de travail validé par l'OMS)*

Le CCOMS soutient le travail de l'OMS aux niveaux local, national et international, pour promouvoir des modèles concrets de services de santé mentale communautaires par le biais de la diffusion des directives, des boîtes à outils et des orientations de l'OMS sur le sujet ; par l'organisation et la réalisation de visites du 59G21 ; par l'identification d'autres services de santé mentale innovants, l'organisation et la réalisation de visites sur ces sites ; par l'organisation et la réalisation de webinaires pour présenter des exemples concrets de services de santé mentale basés sur la communauté, le rétablissement et le respect des droits de leurs usagers.

Le cadre d'action européen pour la santé mentale (2021-2025) fait de la transformation des services de santé mentale de proximité et de l'abandon des grandes institutions une priorité essentielle. Le pôle de santé mentale des Villes de Mons-en-Barœul, Hellemmes, Lezennes, Ronchin, Faches-Thumesnil, Lesquin (secteur 59G21), service de l'EPSM Lille-Métropole, dans lequel est implanté le CCOMS, sert depuis de nombreuses années de site de démonstration d'un réseau pleinement fonctionnel de services communautaires. Grâce à cette activité, l'échange de connaissances et le renforcement des capacités par le biais de visites sur place et d'ateliers de formation sont possibles pour les équipes qui entreprennent la transformation et la désinstitutionnalisation des services.

En 2023, le service a ainsi accueilli une délégation de députés à l'Assemblée nationale (Chantal Jourdan et Joël Aviragnet) ; une délégation du comité bioéthique du Conseil de l'Europe et de membres de l'ONG Human Rights Watch qui se sont montrés particulièrement intéressés par le fonctionnement «porte ouverte» à l'hôpital et l'objectif 0 isolement, 0 contention, les équipes mobiles et le développement des services ambulatoires. Cette année a, en outre, vu se poursuivre et se renforcer les partenariats et le développement de visites d'immersion et de formation avec les territoires, services et établissements de Strasbourg, Rouffach, Nouméa, l'EPSM de Guadeloupe, le centre de Santé Mentale de la MGEN de Lille. Le service est également au programme des visites du Diplôme inter-universitaire (DIU) Santé mentale dans la communauté. Au total, plus d'une cinquantaine de visiteurs et/ou de personnes y ont été accueillies en immersion en 2023.

En outre, le pôle est régulièrement sollicité pour des interventions lors d'événements. Citons pour 2023 : Colloque de la Fédération Française de Psychiatrie, Paris ; Conférence annuelle des équipes FACT (Assertive Community Treatment) Amersfoort ; sixième congrès EAOF Leuven ; Conférence du Conseil de l'Europe, Riga ; Journées de psychiatrie de Dax.

Une évaluation externe du pôle 59g21, réalisée par l'organisation Insight International, a débuté en 2023 et se poursuit en 2024.

Diffusion des publications de l'OMS

Les directives, boîtes à outils et orientations de l'OMS sont régulièrement diffusées sur les supports de communication du CCOMS, en particulier :

- « La Lettre du GCS », newsletter mensuelle d'information (lue 4000 fois par mois en moyenne en 2023) - www.recherche-sante-mentale.fr/actu.html
- sur les réseaux sociaux : LinkedIn (5 000 abonnés), X (1 700 abonnés) et Facebook (1 400 abonnés)

Elles sont également présentées lors des différentes réunions et formations organisées par le centre, en particulier :

- Sessions du Diplôme inter-universitaire, Santé mentale dans la communauté
- 2 réunions par an du Conseil scientifique du CCOMS
- 2 conférences par an, proposées aux professionnels de santé, dans le cadre des Assemblées générales du GCS pour la recherche et la formation en santé mentale. En 2023 : CH Drôme Vivarais (Valence), 28 juin 2023 / EPSM de Guadeloupe (Pointe à Pitre), 6 décembre.



Les Zoom du GCS

Les « Zoom du CCOMS/GCS » sont des présentations, effectuées par les professionnels du GCS, pour les professionnels du GCS, qui visent à mutualiser les pratiques des établissements membres, en laissant une place aux échanges directs avec les orateurs, dans une optique de partage de l'expérience et d'amorce du changement des pratiques. En 2023, les services suivants ont été présentés :

- **Zoom n°9 / avril 2023 :**
« Renforcer le pouvoir d'agir, l'accès aux droits, la citoyenneté, par des pratiques de soins orientées rétablissement et un changement de la posture professionnelle », Centre Hospitalier de Jonzac
- **Zoom n°10 / juin 2023 :** -
La Plateforme d'Accueil et d'Orientation Psychiatrique du Centre Hospitalier La Chartreuse à Dijon

Le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM

Centre national de ressources et d'appui aux **Conseils Locaux de Santé Mentale**

Le CCOMS porte, avec le soutien de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités (DGS), le Centre national de ressources et d'appui aux conseils locaux de santé mentale (CLSM).

Ce dernier a pour missions principales :

- D'encourager le déploiement et le bon fonctionnement des CLSM partout en France
- D'animer le réseau des CLSM (constitué d'élus locaux, de la psychiatrie publique, d'usagers des services de santé mentale et de leurs aidants, de coordonnateur/rices de CLSM, ainsi que de nombreux partenaires institutionnels et de terrain)
- De valoriser les CLSM et leurs actions

Principales réalisations en 2023



Publication de l'édition 2023 de l'**État des lieux national sur le fonctionnement des conseils locaux de santé mentale**

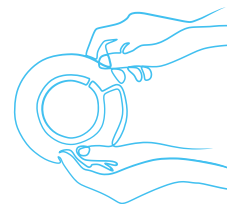
3 sessions de formation nationale des coordonnateurs de CLSM déployées, 40 personnes formées

Lancement de la constitution d'un **Comité d'orientation stratégique** (COS) composé des représentants nationaux des acteurs clés des CLSM

Poursuite du programme "La santé mentale dans mon quartier" auprès de **16** territoires et **800** acteurs

700 personnes – élus locaux et collaborateurs, représentants de la psychiatrie publique et professionnels de terrain de divers champs – de 38 territoires, ont reçu un **accompagnement individualisé au développement et au bon fonctionnement des CLSM.**

Lancement des travaux pour la création d'un **Cahier des charges national des CLSM**



10 « cafés des coordos » organisés : entre 40 et 60 coordonnateurs et coordonnatrices de CLSM connectés en visio conférence à chaque réunion

Au total, environ **2500** personnes ont été sensibilisées à la démarche CLSM lors d'interventions publiques

Les CLSM au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023,
le Centre recense

276 CLSM actifs
(+10 nouveaux
actifs en 2023)

+ + + + + + + +

Parmi ces 276 CLSM, **157**
(56%) couvrent des territoires QPV.
Cela correspond à 789 QPV couverts
(soit 50% des 1 514 QPV).

125 + + + + + + + +
CLSM sont en projet
(+13 nouveaux projets en 2023)



Sessions de sensibilisation sur la santé mentale dédiées aux acteurs-clés des QPV

Déployé depuis 2022, le programme « La santé mentale dans mon quartier » a été de nouveau fortement sollicité en 2023. Au total, 16 territoires ont, à travers leur CLSM, organisé une cinquantaine de séances ayant concerné 75 Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Près de 800 acteurs des territoires se sont ainsi réunis pour échanger sur les enjeux de la santé mentale : habitants, usagers, élus locaux, aidants, acteurs de la santé, de la psychiatrie, du social, de la jeunesse, de l'éducation, de l'emploi/insertion, de l'habitat, de la culture, du sport ou encore de la citoyenneté. Enjeu fort de ce

programme, le décloisonnement a ainsi permis de porter une attention particulière aux spécificités et ressources des acteurs des QPV. Enfin, environ 400 besoins ont été exprimés : formations, développement de connaissances et de compétences, poursuite du travail en réseau, implication de nouveaux acteurs, création d'outils sur les ressources locales, propositions d'actions. Ils renforcent et orientent le travail réalisé par les CLSM, et attestent de l'atteinte de l'objectif général du programme, à savoir le développement d'une dynamique collective sur la santé mentale à l'échelle des QPV.



Partenariats utiles au développement et au bon fonctionnement des CLSM

En 2023, le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM a continué ses nombreuses collaborations avec plusieurs acteurs majeurs du champ de la santé mentale (ARS, centres ressources, associations d'élus, etc.). Il a également développé de nouveaux partenariats, notamment dans le secteur de la jeunesse, de la justice et de la politique de la Ville, afin d'enrichir sa palette d'outils d'accompagnement et de ressources à destination du réseau des CLSM.

Partage d'expertise et interventions en lien avec les CLSM

Chaque année, le centre est sollicité pour intervenir à l'occasion de temps forts (nationaux et locaux) en lien avec la santé mentale. Quelques exemples d'événements :

- Co-pilotage et co-animation, avec l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes, du module « santé mentale » de l'Université d'été en santé publique de Besançon
- Participation au Collectif national des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)
- Réunions ministérielles (groupe de travail de lutte contre la stigmatisation des problèmes de santé mentale et commission «Promotion de la santé mentale et prévention de la souffrance psychique»)
- Interventions lors de congrès, webinaires, groupes de travail : Journées nationales de Santé mentale France ; Congrès français de psychiatrie ; Congrès de la Société française de santé publique ; Rencontre nationale de la Fabrique Territoire Santé ; 2ème édition des Rencontres sur la santé mentale ; Colloque «Villes et santé mentale» à l'Assemblée nationale ;

Groupes de travail et événements de la Fabrique Territoires Santé, de la DIHAL, du Réseau français Villes-Santé, d'ARS, des IREPS, de l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) des Hauts-de-France...

Formation nationale des coordonnateurs et coordonnatrices de CLSM

Une formation nationale, intitulée « Le CLSM : méthodes et pratiques », est organisée chaque année avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) à destination des coordonnateurs et coordonnatrices de CLSM. 3 sessions – 2 sessions niveau 1 et 1 session niveau 2 – ont été organisées en 2023. 40 coordonnateurs et coordonnatrices ont été formés.

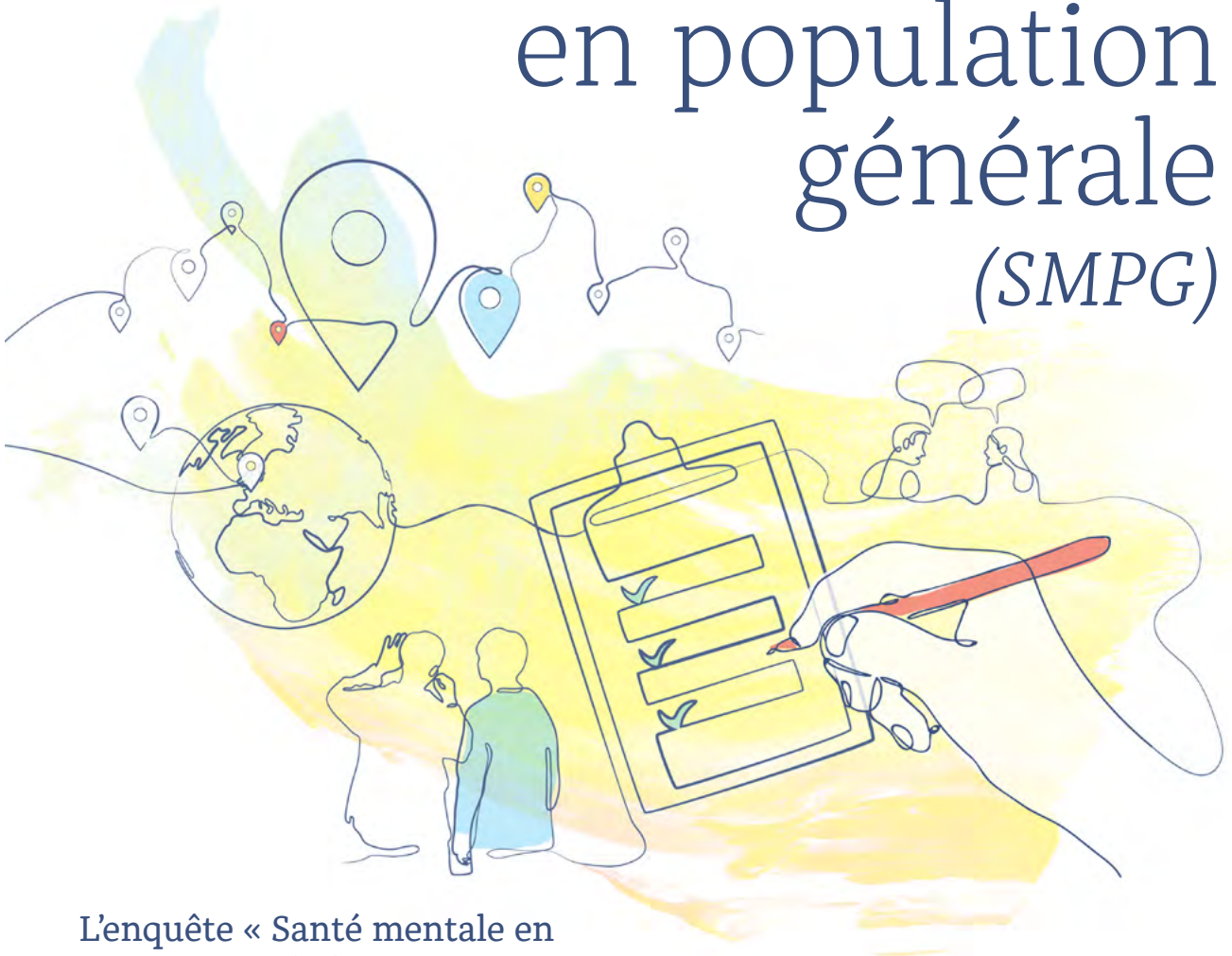
Projet de Cahier des charges pour les CLSM

Le Centre a engagé la production d'un cahier des charges national des CLSM, en co-pilotage avec la DGS. Celui-ci a pour objectif d'apporter un cadre précis aux modalités de déploiement et de fonctionnement des CLSM. Il actualisera l'instruction de 2016 relative aux CLSM, qui décrivait de façon succincte les critères indispensables à leur bonne mise en œuvre (gouvernance, coordination, objectifs...). Après les premières réunions préparatoires en 2023, les premières réunions du groupe de travail sont programmées en 2024.

Réflexions sur un Comité d'orientation stratégique

En 2023, les premiers travaux pour la constitution d'un Comité d'orientation stratégique (COS) du Centre national de ressources et d'appui aux CLSM ont été lancés. Ce Comité sera composé de représentants nationaux des cinq catégories d'acteurs indispensables au bon fonctionnement des CLSM (élus locaux, psychiatrie publique, personnes vivant avec des troubles psychiques, aidants, coordonnateurs-trices des CLSM). Plus spécifiquement, ce COS permettra d'appuyer le Centre dans la définition de ses orientations afin qu'elles soient en accord avec les besoins et préoccupations des membres des CLSM et acteurs de proximité. La première réunion du COS est programmée au premier trimestre 2024.

Enquête Santé mentale en population générale (SMPG)



L'enquête « Santé mentale en population générale : images et réalités » (SMPG) est une recherche-action internationale multiculturelle, menée depuis 1997. Utile pour la définition des besoins en santé mentale et nécessaire à l'évaluation des perceptions relatives à la « folie », à la « maladie mentale », cette recherche est un outil d'aide à l'élaboration des politiques locales de santé mentale.

Le CCOMS, dans le cadre de sa mission de collaboration internationale, fournit une aide méthodologique et met à disposition un réseau d'experts pour la réalisation de cette enquête aux équipes internationales qui en font la demande. Depuis son commencement, l'enquête SMPG a été réalisée sur 97 sites : 80 sites nationaux et 17 internationaux. Plus de 84 800 personnes ont été interrogées : plus de 69 350 en France (dont 6 100 dans les DOM) et près de 15 000 individus pour les sites internationaux.



Enquêtes réalisées en 2023 :

L'enquête SMPG a deux objectifs principaux :

- 1.** Décrire les représentations mentales liées à la «folie», la «maladie mentale», la «dépression» et aux différents modes d'aide et de soins, et estimer la prévalence des principaux troubles psychiques dans la population générale âgée de plus de 18 ans.
- 2.** Sensibiliser les partenaires sanitaires, sociaux, associatifs et politiques à l'importance des problèmes de santé mentale dans la population générale.

Pour chaque site participant à l'enquête, les données sont recueillies par des enquêteurs formés, grâce à des questionnaires administrés au cours d'entretiens en face à face avec des personnes sollicitées dans la rue, anonymement, en respectant des quotas sociodémographiques (sexe, âge, CSP...) de manière à constituer un échantillon aussi représentatif que possible de la population vivant sur la zone géographique concernée. Pour chaque personne interrogée, les questions explorent ses propres représentations ainsi que la présence de troubles mentaux actuels ou passés et les recours thérapeutiques et/ou aides utilisés.

Lille Est La troisième édition de l'enquête SMPG sur le territoire des villes de Ronchin, Fâches-Thumesnil, Lesquin, Hellemmes, Mons-en-Barœul et Lezennes a eu lieu fin 2022 grâce à l'implication de 30 étudiants infirmiers de l'institut ISEFORM Santélyls et l'appui de l'Association Intercommunale de Santé, Santé mentale et Citoyenneté. L'échantillon constitué durant cette période s'élève à 717 participants. Le recueil des données a été poursuivi par 6 étudiants et les encadrants jusqu'au 29 juin 2023 afin d'atteindre un échantillon de 805 individus âgés de 18 ans et plus.

Valence L'enquête SMPG a été réalisée dans la ville de Valence, du 03 au 12 avril 2023 grâce à la mobilisation de 51 élèves infirmiers, auprès de 979 personnes accueillies dans une quarantaine de lieux de pioches. Cette recherche-action a pu avoir lieu grâce à l'implication remarquable d'équipes de la Direction santé publique de la Ville de Valence et du CLSM, de l'institut Croix Rouge Compétence - Site de Valence ainsi que des personnels du Pôle du centre - Centre Hospitalier Drôme Vivarais.



Rennes Le projet d'une deuxième édition de l'enquête SMPG à Rennes a pu se concrétiser avec la collaboration du CHGuillaume Régnier après son report suite à la crise sanitaire au printemps 2020. La formation à la réalisation de l'enquête a eu lieu les 11, 12 et 13 octobre 2023 avec la participation de 89 étudiants infirmiers en deuxième année et

24 encadrants : IDE, IPA, Cadres formateurs, cliniciens... La phase de terrain a été réalisée du 17 au 20 octobre 2023 et a permis de constituer un échantillon de 863 participants. La mobilisation d'un effectif important d'encadrants et d'étudiants pour une enquête durant quatre jours a été un défi majeur impliquant une grande adaptabilité et réactivité pour l'inclusion des participants.



Restitution des résultats : la Réunion Ouest

Les résultats de l'enquête SMPG réalisée sur les communes de Saint-Paul et de la Possession (Pôle Ouest) en 2022 ont été présentés le 10 mars 2023. Cette restitution organisée par l'EPSMR et l'ARS de La Réunion a suscité beaucoup d'intérêt mais aussi d'interrogations concernant l'échantillon. Plusieurs interventions ont souligné la faible représentativité des communes de la population générale de l'île, confirmant ainsi l'importance de mener d'autres enquêtes pour répondre au besoin de données sur la santé mentale à La Réunion. D'autre part,

la participation remarquable à cette session d'utilisateurs, d'aidants et d'associations œuvrant dans le champ de la santé mentale a permis de soulever différents sujets fondamentaux pour la promotion de la santé mentale, a permis l'amélioration des pratiques : le développement des CLSM ; la représentation des usagers et leur participation dans les services de soins en santé mentale.

Le mot de clôture de la session a particulièrement souligné l'importance d'associer les usagers et les aidants aux différents niveaux de concertation et de décision en santé mentale.

✓ Formation des enquêteurs à Rennes



Analyse des données recueillies dans le cadre de l'enquête SMPG

Une base de données globale de SMPG, intégrant l'ensemble des enquêtes réalisées (97 à ce jour) a été créée. Cette base globale a un format standard utilisable par tous, quel que soit le logiciel statistique ; elle peut être mise à jour « en temps réel » avec les données des nouveaux sites, permettant une meilleure connaissance des données disponibles (quel site, quelle variable), ainsi que des comparaisons facilitées.

Les modalités de mise à disposition de cette base aux chercheurs restent à définir.

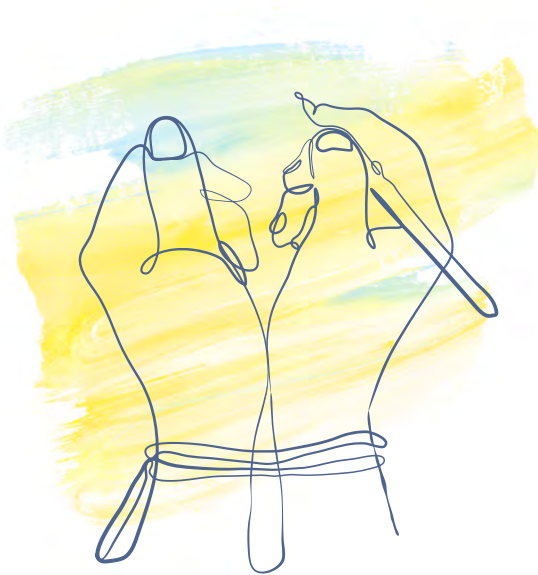
Santé mentale en population carcérale sortante (SPCS)

En collaboration avec le CHRU de Lille et la Fédération de Recherche en Santé Mentale (F2RSM) Nord Pas-de-Calais, le CCOMS a participé à la conception et à la réalisation de l'étude Santé en population carcérale (SPC) qui a permis d'évaluer la santé mentale, physique et les conditions sociales des arrivants en milieu pénitentiaire dans le Nord-Pas-De-Calais. Menée dans 8 des 9 maisons d'arrêt de la région, de 2014 à 2017, cette première étude a permis de confirmer l'importance des prévalences des troubles psychiques et de comorbidités psychiatriques chez les arrivants en milieu pénitentiaire.

Les études réalisées en France et dans les pays qui publient leurs statistiques rendent compte d'une prévalence de plus en plus élevée de troubles psychiatriques en prison. Cependant, malgré les difficultés inhérentes à la surpopulation carcérale et aux

contraintes liées à l'organisation pénitentiaire, l'évolution du système de soins intra-carcéral (USMP, CSAPA, SMPR, UHSA) permet un accès aux soins à une population dont les besoins de santé sont considérables.

Un projet national «Santé mentale de la population carcérale sortante des maisons d'arrêt - SPSC+» a été confiée au Pr Thomas en tant qu'investigateur principal et à la F2RSM Psy en tant que promoteur. Dans le prolongement du partenariat pour l'étude SPC, le CCOMS a été associé au projet d'étude nationale portant sur l'évaluation de la santé mentale, physique et des conditions sociales des sortants du milieu pénitentiaire en France. Ce projet d'étude a été conçu afin mieux connaître les besoins en santé mentale de cette population pour anticiper, adapter l'organisation des soins et éviter les ruptures. L'étude épidémiologique a été menée sur 26 centres (maisons d'arrêt) pour hommes et quatre centres pour femmes (étude à visée qualitative) auprès de 800 participants.



Restitution des résultats :

Les résultats de l'étude SPCS ont été présentés lors de la "Journée de réflexion sur la continuité des soins psychiatriques à la sortie de prison" organisée par la Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale - F2RSM Psy le 9 octobre 2023 au Ministère de la Santé à Paris. Cette journée a réuni des acteurs de la psychiatrie publique exerçant en prison et par-delà les murs, et a eu comme objectif de mettre en lumière cette étape critique du parcours de soins, pour repenser le retour en société des personnes souffrant de troubles psychiatriques sortant de prison. Cette journée a été l'occasion d'une discussion des résultats de l'étude SPCS et d'une réflexion collective santé-justice sur les liens entre «dedans» et «dehors».



Action internationale

Burkina Faso L'année 2023 a vu les coopérations initiées avec le projet «Santé mentale au Burkina Faso» s'arrêter pour des raisons géopolitiques. Les maires des Villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ont été remplacés par des délégués nommés. Les conseils sont restés en sommeil. On notera néanmoins un lien continu entre les usagers du CLSM de Bordeaux et l'association Sainte famille à Bobo Dioulasso et des actions de santé mentale mises en œuvre par la société civile à Ouagadougou. Le lien entre les acteurs de terrain, la Ville et le Centre hospitalier Le Vinatier de Lyon persiste. Une action de sensibilisation est envisagée conjointement en 2024 lors des SISM.



Tunisie Le Dr Roelandt, dans le cadre d'une demande d'intervention faite par l'OMS au titre de son expertise internationale, a participé à l'élaboration du plan national pluri sectoriel en santé mentale de la Tunisie. Plan remis au ministre de la santé le 15 décembre 2023.



Côte d'Ivoire

Une mission a été organisée à Bouaké en juin 2023. La délégation était composée de représentants du CCOMS, de la coordinatrice du CLSM et de la Chef de pôle de psychiatrie de Villeneuve-sur-Lot (ville jumelée avec Bouaké), du président du Réseau français sur l'entente voix et de la présidente de l'UNAFAM. Elle aura permis l'organisation d'observations QualityRights à l'hôpital psychiatrique, à l'institution Sainte Camille et dans un camp de prières. Une formation de la coordinatrice du centre de santé mentale de Bouaké par le CLSM de Villeneuve-sur-Lot a également eu lieu. En outre, la restitution de l'enquête SMPG a été effectuée avec la participation du Programme national de santé mentale de Côte d'Ivoire, du Pr Koua, de Madame le maire et députée, des ONG et représentants de la société civile.

Deux films ont été produits et une émission télévisée a été diffusée sur RFI.

La présentation des résultats de l'enquête SMPG menée à Bouaké en novembre 2022 a eu lieu le 5 juin 2023 au sein de la mairie de Bouaké. Une cinquantaine de personnes ont assisté à cette restitution avec la participation M. le maire de Bouaké, Nicolas Djibo. Le Professeur Koua a introduit les échanges en évoquant l'importance de chaque acteur, qu'il s'agisse des soignants de première ligne, des associations du secteur sanitaire et du secteur social, ainsi que des religieux, principaux protagonistes pour les personnes souffrant de troubles psychiques et pour leurs familles. Le rôle des familles et aidant

a été souligné, étant le premier recours en cas de difficulté d'après l'enquête, l'entourage est un partenaire incontournable qu'il faudra accompagner. Les acteurs du champ social ont pointé l'importance des facteurs socio-économiques dans les problématiques de santé mentale et l'urgence d'une coopération avec le système de santé pour faciliter l'orientation des personnes en souffrance psychique. La stigmatisation de la maladie mentale semble moins forte avec des perceptions de la famille et de la société moins excluantes et une croyance importante en la guérison de la maladie mentale. Les résultats de l'enquête SMPG présentés sont un premier diagnostic territorial en Côte d'Ivoire. Il est à la disposition des autorités locales pour alimenter leurs bases de données de santé et orienter les projets d'actions locales en faveur de la santé mentale de la population.

Par ailleurs, le CCOMS a participé en 2023 à la reconfiguration de l'offre de soins sur le grand Abidjan, en lien avec l'AFD. Le Dr Roelandt est intervenu pour étudier la restructuration de l'hôpital psychiatrique de Bingerville. Ce qui pourrait passer par une diminution des lits, la sectorisation de l'activité, et la création de maisons communautaires dans Abidjan. De même, il a été préconisé de créer des structures de pédopsychiatrie et de psychiatrie adulte dans deux hôpitaux généraux, ainsi que des équipes mobiles.

Formations

DIU santé mentale dans la communauté : étude et applications

Enseigné par les Universités de Lille 2 et Paris 13, l'AP/HM, le CHU Sainte Marguerite de Marseille et le CCOMS, ce diplôme propose une formation théorique et pratique à la santé mentale dans la communauté, découpée en 3 modules de 5 jours chacun. Elle permet de découvrir des applications dans les domaines suivants : organisation des services dans la cité, développement des pratiques psychiatriques centrées sur le rétablissement, promotion et prévention de la santé mentale, lutte contre la stigmatisation et la discrimination, participation des élus locaux, des usagers et des aidants aux dispositifs de prévention, de soins et d'insertion sociale.

Le module 1 « Santé mentale dans la communauté : santé publique et prévention » est organisé en partenariat avec le CH Sainte Anne, le Psycom et le Dr Maeva Musso.

Le module 2 « Santé mentale dans la communauté : principes et outils » est organisé en partenariat avec l'EPSM Lille Métropole, le 59G21 (Nicolas Daumerie).

Le module 3 « Santé mentale dans la communauté : pratiques en réseau » est organisé en partenariat avec la ville de Marseille (services du Pr Naudin et Lançon, Dr Aurélie Tinland).

Bilan 2023 :

La promotion 2023 était constituée de 31 élèves en provenance de toute la France métropolitaine, de Belgique, de Martinique.

Les 3 sessions (Paris – Lille – Marseille) ont eu lieu en présentiel.

Le CCOMS a reçu 43 candidatures spontanées pour la session 2024, qui commencera en Mars 2024 à Paris.

Session « Psychiatrie et justice pénale » à l'Ecole Nationale de la Magistrature



Destinée à diffuser des connaissances théoriques et techniques actualisées et à modifier des idées parfois erronées sur le trouble psychique, cette session permet des échanges professionnels pluridisciplinaires lors des débats. Elle fait participer les acteurs du système psychiatrique en prison, mais aussi les usagers, familles, personnes concernées, victimes et élus locaux.

Programme :

JOUR 1 : Introduction à la psychiatrie communautaire

JOUR 2 : Introduction à la psychopathologie

JOUR 3 : Expertises psychiatriques et « dangerosité »

JOUR 4 : L'accès aux soins en prison

JOUR 5 : Perspectives

La session 2023 qui a eu lieu en présentiel du 16 au 20 octobre à Paris a rassemblé 40 apprenants.

LES RÉALISATIONS 2023

TOR 2. Soutenir
et développer
le programme de l’OMS
pour l’évaluation
de la qualité et du respect
des droits des personnes
vivant avec un trouble
de santé mentale
en France et dans les pays
francophones
(programme QualityRights)

Le programme QualityRights de l'OMS est déployé par le CCOMS en France et dans des pays francophones sélectionnés. Il vise à soutenir les structures de santé mentale volontaires pour l'évaluation et l'amélioration du respect des droits des personnes dans les parcours de soin.

Ce programme s'appuie sur la Convention relative aux Droits des Personnes en situation de handicap de l'ONU, ratifiée par la France en 2010. Il est construit autour d'une méthodologie d'observation qui compte 116 critères classés en 5 thèmes : niveau de vie adéquat, état de santé physique et mental, capacité juridique, prévention de la violence et de la maltraitance, autonomie et inclusion.

Une observation est réalisée par une équipe pluridisciplinaire constituée de professionnels (psychiatres, infirmiers, psychologues, juristes, etc.), de personnes directement concernées

par un trouble psychique et d'aidants. Chaque observation implique à la fois la formation des observateurs, plusieurs réunions préparatoires, la visite en tant que telle, d'une durée de 2 à 5 jours avec 8 observateurs en général, puis une restitution à l'établissement et la production d'un rapport avec les résultats et des recommandations d'action.

Le programme comporte également un volet formation et un volet international (voir page 18). En 2023, un projet a été lancé, grâce à un financement FIOP, avec l'objectif de tester un mode de déploiement régional du programme QualityRights. Un programme de recherche a par ailleurs débuté (voir plus loin, les « Recherches du GCS »).



Observations

Depuis le démarrage de la mise en œuvre du programme QualityRights en France en 2017,

48 unités, dont **5** secteurs, ont été visitées dans **17** établissements :

11 unités à portes ouvertes,

20 à portes fermées,

11 hôpitaux de jours,

3 CMP et

1 équipe mobile.

37 rapports d'observations ont été rédigés.

5 observations QualityRights ont été effectuées en 2023, dans 5 établissements différents, pour un total de 14 unités visitées, dont 1 secteur, et **10** rapports d'observation ont été rédigés et partagés aux services concernés.

Ces observations ont mobilisé **31** observateurs (hors agents CCOMS), et plus de 237 entretiens ont été réalisés, dont 134 avec des professionnels, 94 avec des usagers des services visités, et 9 avec des aidants familiaux.

Sensibilisation des observateurs

En 2023, sept sessions de sensibilisation à la méthodologie QualityRights ont permis de former 90 observateurs, dont 12 experts d'expérience/MSP, 6 aidants familiaux et 72 professionnels (infirmiers, psychiatres, psychologues et neuropsychologues, IPA, ergothérapeutes, coordinateur CLSM et PTSM, juriste, avocat, cadre de santé, directeur d'établissement, etc.).

Fin 2023, le groupe national d'observateurs formés et souhaitant être sollicités pour participer à des observations QualityRights compte 207 observateurs, dont : 22% d'expert d'expériences, y compris des médiateurs de santé-pair ; 11% d'aidants ; 10% de psychiatres ; 57% de professionnels de la santé mentale.

Deux interventions d'analyse des pratiques professionnelles ont en outre été effectuées en partenariat avec ALFAPSY, à la MAS Arnaud (75018) en mars et avril 2023. L'équipe du CCOMS a été sollicitée sur la réflexion des pratiques et l'organisation de soins en psychiatrie conformes aux attentes de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

Test d'un modèle de déploiement régional du programme

Le CCOMS a reçu un financement du Fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie (FIOP) pour tester un mode de déploiement régional du programme QualityRights dans la région des Hauts-de-France. Si ce projet pilote s'avère concluant en termes de faisabilité et d'implications des différentes parties prenantes (évaluation prévue en 2025), le financement du programme sera pérenne et permettra d'envisager son extension dans d'autres régions, puis à une échelle nationale ensuite.

Ce déploiement implique la construction d'un travail partenarial fort avec les acteurs régionaux, en particulier l'ARS Hauts-de-France, avec qui une réunion de lancement du projet a été organisée dans le cadre de leur webinaire mensuel destiné aux directeurs d'établissements. Le premier COFIL de ce projet a eu lieu le 26 octobre au siège de l'ARS Hauts de France, en présence du directeur général, Hugo Gilardi.

En 2023, un travail conséquent de communication et de présentation de la démarche auprès des acteurs de la santé mentale en région a été lancé. On note 32 prises de paroles sur le QualityRights en 6 mois (juin-décembre 2023), dont 13 réunions avec des personnes concernées par un trouble psychique (usagers ou aidants, comme participants ou co-animateurs).

Sur les 90 nouveaux observateurs formés en 2023, 20 d'entre eux viennent des Hauts de France dont 5 usagers et 3 aidants. En 2023, le CCOMS a reçu 6 premières manifestations d'intérêt concernant le déploiement d'une ou plusieurs observations dans les Hauts de France.

De plus, depuis l'automne 2023, un groupe de travail d'observateurs aguerris et experts d'expérience (usagers, médiateurs de santé-pairs et aidants) est en phase de structuration. Le groupe vise à intégrer la participation systématique et transversale de



personnes concernées aux différentes actions en lien avec le QualityRights. Les personnes dans ce groupe de travail pourront être sollicitées pour partager leur expérience en tant qu'observateur (webinaire, sensibilisation aux outils QualityRights pour devenir observateur, etc.) ou participer à des groupes de travail de fond (travail sur les critères, documents de communication, etc.). Ce groupe de travail pilote est pour l'instant déployé dans le cadre du FIOP pour tester les modalités de participation et administrative.



^ Réunion du comité de pilotage, ARS Hauts de France

Communication

Deux Documents de présentation du programme ont été créés :

- Un dépliant à destination des établissements demandeurs d'observation, détaillant les valeurs du programme, la démarche à suivre pour officialiser la demande et les coût d'une observation.
- Un dépliant à destination de personnes souhaitant devenir observateur, détaillant la démarche à suivre, une synthèse des modalités administratives, ainsi que le rôle de l'observateur lors d'une mission d'observation QualityRights.

Le programme Qualityrights a en outre été présenté lors des événements suivants : table-ronde de l'ADeSM sur l'isolement et la contention ; Comité Scientifique de la recherche STIGMAPRO ; Colloque National des Barreaux, sur le thème hospitalisations sans consentement ; Colloque départemental du PTSM de l'Oise ; Journées EUCOMS en Roumanie ; Journées OMS Euro en Arménie et Lituanie.



LES RÉALISATIONS 2023

TOR 3. Aider l'OMS à promouvoir la participation des usagers et des citoyens aux services de santé mentale, à la recherche et à la formation

Sous la direction de l'OMS, il est attendu que le CCOMS recense les pratiques innovantes impliquant des personnes ayant une expérience vécue, rédige une série de manuels pratiques sur la base des contributions des parties prenantes concernées, et identifie une série de recommandations pour promouvoir le travail de l'OMS en matière d'autonomisation des usagers.



“Concrétiser la participation des personnes concernées et de leurs aidants aux services de soins en santé mentale”

En 2022, le CCOMS a répondu, via le GCS pour la recherche et la formation en santé mentale, à un appel à projets de la Fondation de France. Cette dernière a accepté de financer le projet intitulé “Concrétiser la participation des personnes concernées et de leurs aidants aux services de soins en santé mentale”. Ce projet ne concerne ni la participation au niveau institutionnel (RU – représentants des usagers ; CDU – Commission des usagers), ni la participation à ses propres soins, mais la participation au niveau de l'échelle de soin des personnes (unité d'hospitalisation, hôpital de jour, CMP, équipe mobile, etc.). Son objectif était de co-construire des outils avec l'ensemble des parties prenantes pour faciliter la mise en œuvre concrète de la participation des personnes concernées dans les services de soins de santé mentale.

12 réunions ont été organisées dans toute la France, entre janvier et mai 2023, sur les territoires de 12 services hospitaliers du GCS volontaires pour participer à cette action. Au total, 238 personnes ont contribué aux réflexions, majoritairement des usagers et aidants, mais également des professionnels des établissements participants et du secteur social et médico-social, des Médiateurs de Santé-Pairs, des représentants associatifs ou communaux, des animateurs de GEM, etc. Ces réunions en régions ont constitué,

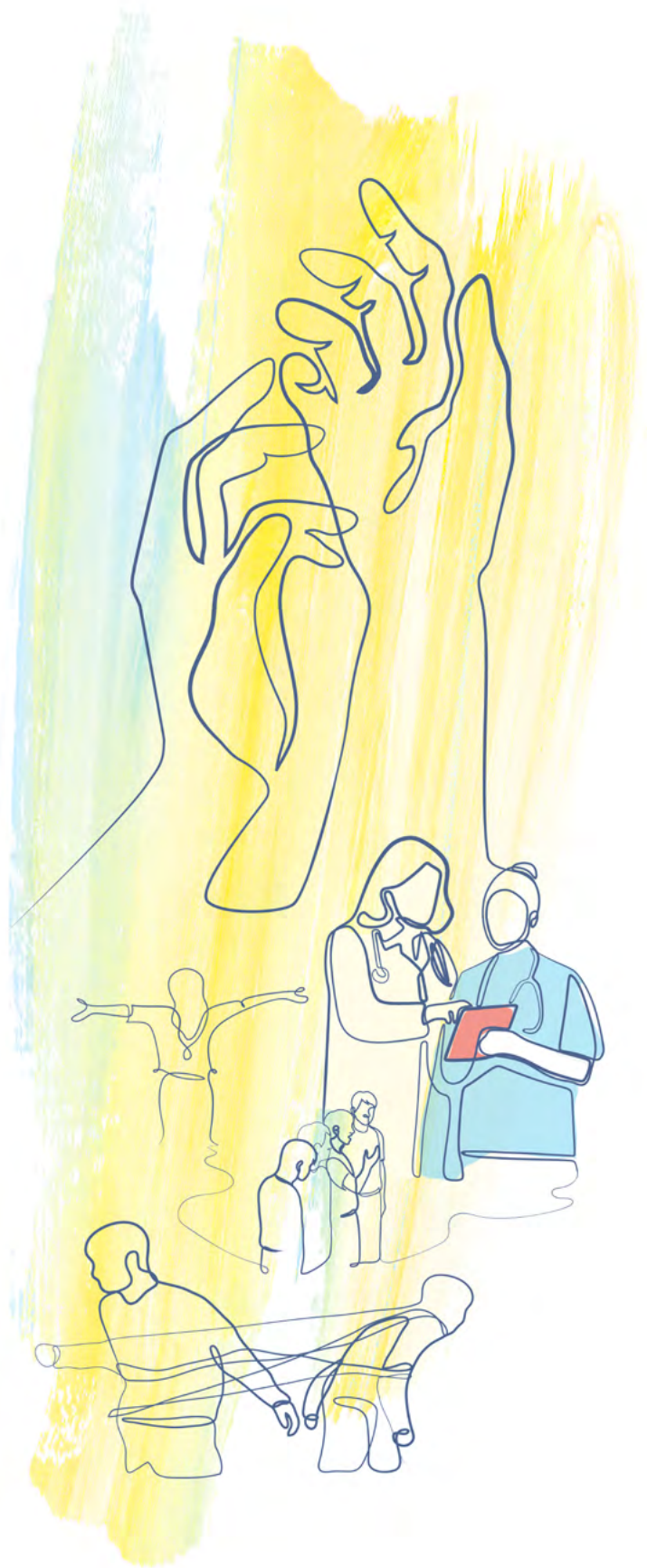
en tant que telles, une forme de participation, puisqu'elles ont permis un dialogue entre usagers, aidants et professionnels, dans un cadre différent et facilitant les échanges. Elles ont donné l'opportunité aux personnes concernées de s'exprimer, à la fois sur la question de la participation et plus largement sur leur parcours de soins, dans un cadre propice à la prise de parole : hors des services hospitaliers, dans un espace convivial autour d'une collation. Suite à ces rencontres, et à partir des thématiques abordées par les participants, le

CCOMS a construit deux outils visant à proposer aux professionnels des services volontaires une intervention complète. D'une part, 7 fiches techniques ont été réalisées, afin de pouvoir amener aux professionnels des services une information complète, actualisée et surtout ciblant les spécificités des services de psychiatrie, sur la question de la participation des usagers à l'amélioration des soins. Ces documents ont été mis en page avec un style graphique attrayant et ont été imprimés et regroupés dans une pochette afin de les diffuser aux services. Les thèmes de ces fiches sont les suivants :

- Identifier les conditions et différents niveaux de participation
- Mettre en place et animer la démarche participative dans un établissement, un pôle, un service de psychiatrie
- Exemple de charte pour la participation
- Repères sur le statut et l'indemnisation des usagers/aidants participant
- La participation des usagers : repères de l'ONU et l'OMS
- Repères juridiques pour la participation des usagers et de leurs aidants en psychiatrie
- Exemples d'action participatives menées dans des services de psychiatrie publique

Ces fiches seront diffusées aux professionnels dans le cadre d'un parcours pédagogique mis en œuvre en 2024. Celui-ci comprend trois phases : un parcours de e-learning ; une journée de sensibilisation ; un séminaire de bilan. Ce parcours vise à répondre à 3 objectifs : Discerner les enjeux relationnels et structurels sous-jacents à la notion de participation au sein de son service ; Questionner son positionnement, sa posture et sa pratique individuelle et collective ; Redéfinir la relation thérapeutique au regard de la participation des personnes à tous les niveaux organisationnels d'un service (cadre interne / cadre externe). Chacun des 12 services du GCS volontaires bénéficiera donc à la fois des fiches et de ce parcours pédagogique.

L'ensemble de la démarche associe fortement les usagers et aidants, des réunions en région ayant alimenté la réflexion, à la co-construction et la co-animation des sensibilisations par des experts d'expériences, en passant par la relecture des fiches.



Structuration de la participation des personnes concernées par un trouble psychique dans les activités de recherche et de formation du CCOMS

En 2023, le CCOMS a entrepris la structuration de la participation systématique et transversale des personnes concernées par un trouble psychique au sein de ses activités de recherche et de formation. Les outils qui structurent cette participation sont déclinés comme suit :



- Le Conseil des consultants en savoirs expérientiels (CCSE, nom trouvé et souhaité par les membres eux-mêmes), regroupe et indemnise une dizaine de personnes venant d'horizons divers. Tous ont des vécus différents, qu'il s'agisse de troubles psychiques, d'addictions, de situation de grande précarité ou de troubles du neuro développement. La coordination du Conseil est assurée par une chargée de mission du CCOMS. Sa mise en place a été préparée en amont en coopération avec une paire-aidante itinérante. En fonction des centres d'intérêt de chacun et des besoins, les participants peuvent se positionner sur les sujets traités par le CCOMS et être force de propositions (prise de parole publique, relecture de documents, groupe de travail sur diverses thématiques, co-rédaction d'appels à projets...). Cet espace d'échange réservé aux personnes vivant avec un trouble psychique est un espace de formation et d'acculturation aux enjeux de la participation en santé mentale et en psychiatrie. Chaque consultant en savoirs expérientiels y passera un temps défini en fonction de ses besoins et de ses attentes avant de rejoindre le réseau d'usagers du CCOMS. Ils pourront alors être sollicités par les professionnels du CCOMS sur des missions de participation précises ou bien être à l'initiative de projets, d'actions de communication, de groupes de travail...



- Un livret de présentation des programmes et actions du CCOMS à destination des personnes concernées par un trouble psychique, co-rédigé en binôme usager / professionnel, qui informe sur les modalités de participation.
- L'organisation des relations avec chaque chargé de mission, avec en particulier la création d'outils métiers (modalités de sollicitation, objectifs visés, compétences mobilisées chez les consultants en savoirs expérientiels).
- Un travail technico-administratif avec les services de l'EPSM Lille Métropole sur le cadre administratif et légal de la participation des usagers (rémunération...).
- L'aménagement d'un bureau dédié aux consultants en savoirs expérientiels dans les locaux du CCOMS.
- Le référencement de lectures et initiatives inspirantes rendant plus explicite la place des personnes concernées dans la recherche, la formation et les pratiques en psychiatrie et en santé mentale.



Programme Médiateurs de Santé-Pairs

Depuis 2012, le programme Médiateurs de Santé-Pairs (MSP) forme et accompagne l'embauche, dans des établissements hospitaliers et structures médico-sociales de santé mentale, d'ex-usagers des services de santé mentale, rétablis ou en voie de rétablissement.

Les MSP ont un statut de salarié, ils sont employés dans des équipes de soins en psychiatrie, ou d'addictologie, ou bien dans des structures médico-sociales ou sociales. Les MSP poursuivent dès l'année de leur prise de poste une formation de troisième année de licence, déployée sur 8 à 9 semaines complètes de cours en présentiel au rythme d'une semaine par mois en moyenne.

La licence Sciences sanitaires et sociales - parcours Médiateur de Santé-Pair proposée par l'Université Sorbonne Paris Nord depuis 2018 en collaboration avec le CCOMS n'est pas un cursus initial au terme duquel on cherche un emploi. Les Médiateurs prennent en effet leurs postes quelques semaines voire quelques mois avant le début de la formation; ils découvrent leurs lieux d'exercice professionnel, se familiarisent avec les équipes qu'ils intègrent, apprennent comment fonctionne un centre hospitalier ou une structure médico-sociale.

En 2022, le programme Médiateurs de Santé-Pairs s'était étendu via la création d'une seconde formation portée par le département de neuropsychologie de l'Université de Bordeaux, intitulée Licence

Professionnelle « mention intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques, parcours Médiateur de Santé-Pair ». Une première promotion a débuté en novembre 2022 avec 15 étudiants en poste en tant que MSP dans les régions Nouvelle Aquitaine, Pays de Loire et Occitanie. Une seconde promotion a débuté à l'automne 2023, comptant 15 étudiants.

Les enseignements déployés par ces deux cursus de licence s'organisent autour d'une formation à la médiation en santé mentale et de la valorisation du savoir expérientiel.

L'équipe du CCOMS accompagne les établissements en amont en formant les équipes volontaires, afin de leur permettre de formaliser leur projet d'intégration d'un MSP, puis pendant les processus de recrutements : le CCOMS collabore alors avec les équipes et services qui créent ces postes de MSP afin de les aider à préparer les recrutements et à finaliser les fiches de postes. Les établissements et structures émettent ensuite des offres d'emplois, relayées sur la page Facebook du programme Médiateurs de Santé-Pairs (gérée par le CCOMS).



2023 en chiffres

44 nouveaux postes de **Médiateurs de santé-Pairs**

Présence du CCOMS en **mission de support et d'accompagnement** lors de plus de **45** entretiens de recrutements.

Début 2024,

180

Médiateurs de Santé-Pairs issus du programme du CCOMS sont **en activité**.



12

Agences Régionales de Santé ont apporté un soutien financier au déploiement de postes de MSP depuis 2012 :

- Ile de France
- Nouvelle Aquitaine
- Hauts de France
- Grand-Est
- PACA
- Centre val de Loire
- Martinique
- Guadeloupe
- Pays de Loire
- Rhône Alpes
- Occitanie
- Normandie

Collaborations

- Projet européen sur la pair-aidance TuTo3-PAT
- Implication dans la recherche Intimate portée par l'Université de Bordeaux
- Implication dans le programme expérimental national EPOP, « Pouvoir d'agir et participation des personnes en situation de handicap »
- Implication dans la recherche STIGMAPRO portée par l'Université de Bordeaux
- Implication dans la Communauté mixte de recherche sur la pair-aidance de l'Université de Bordeaux



LES RÉALISATIONS 2023

TOR 4. Contribuer
aux travaux de l'OMS
pour le développement
et la base de connaissances
de la santé mentale
numérique
en tant que technologie
innovante
pour le développement
des services

Face à la diversité et à la complexité des enjeux liés à la e-santé mentale, ou numérique en santé mentale, qu'il s'agisse de e-santé, télémédecine, applications, promotion numérique de la santé..., le CCOMS s'implique dans cet axe de travail via différents projets européens.

eMEN

Le projet Interreg NWE (North-West Europe) eMEN, aura permis, d'organiser de 2016 à 2022, dans les pays partenaires (Pays-Bas, Belgique, France, Allemagne et Irlande), des événements (présentiels et webinaires) et formations, visant l'augmentation de la littératie en santé mentale numérique et la sensibilisation des acteurs de la santé mentale aux enjeux de la e-santé mentale, aux nouvelles technologies et protocoles de «soins mixtes» (combinant les soins en face à face et en ligne). Des hackathons auront également permis de faciliter les échanges entre les start-ups, les usagers des services et les professionnels de santé. Le projet eMEN est désormais clos.

IT4Anxiety

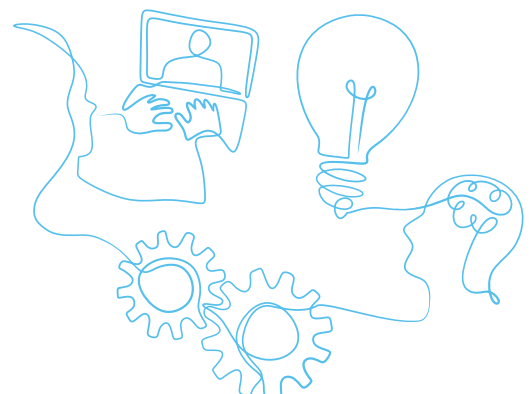
IT4Anxiety est un projet Interreg Europe du Nord-Ouest, débuté en septembre 2019 et qui a pris fin en septembre 2023. Le projet vise à renforcer l'approche thérapeutique mixte «blended therapy» en intégrant des outils innovants dans les pratiques des professionnels de santé. IT4anxiety réunit divers partenaires (start-ups, entreprises spécialisées en innovations, institutions en santé mentale, centres de recherche, universités et autorités publiques) issus de 6 pays européens (Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni - Écosse et Irlande du Nord - Allemagne, Luxembourg, France). Le projet soutient spécifiquement les dynamiques de co-création et le développement de solutions innovantes opérationnelles en développant les compétences conjointes des usagers et des professionnels. Le CCOMS est responsable du module de travail relatif à l'identification des besoins regroupant deux axes forts du projet l'étude internationale IMAGINE et la coordination de hackathons d'innovations en santé mentale.

Etude IMAGINE

IMAGINE est une étude sur l'identification des besoins, des usages et de l'acceptabilité autour des outils numériques et technologiques parmi les différentes parties prenantes : les professionnels de santé / santé mentale, les aidants, et les personnes vivant avec et/ou souffrants d'anxiété. IMAGINE est composé de 2 volets, un qualitatif avec la mise en place de focus groups et un quantitatif à travers la passation d'un questionnaire co-construit. L'année 2023 aura permis de réaliser l'analyse des données recueillies avec les partenaires du consortium international de recherche. Les articles qui présentent les résultats de cette étude sortiront en 2024.

A l'occasion de ce projet, une grille d'évaluation des dispositifs de e-santé mentale a été construite avec des personnes vivant avec et/ou souffrant d'anxiété, des aidants, et des professionnels. Des groupes de réflexion sur l'évaluation ont été organisés dans chaque pays.

Notons qu'un séminaire de recherche s'est tenu à l'EPSM Lille Métropole en avril 2023 sur le thème « Etude internationale IMAGINE – Le numérique et les nouvelles technologies dans la gestion de l'anxiété : quels usages et quels enjeux ? », ainsi qu'un focus groups organisé à Paris incluant des start-ups françaises et belges en santé mentale numérique (avril 2023) avec les partenaires du projet : GAC group et le CNP St-Martin.



PATH

Le CCOMS est le partenaire français du projet européen PATH «Pathways to improving perinatal mental health ». Ce projet s'inscrit dans un programme de coopération territoriale européenne (Interreg 2 Mers) couvrant l'Angleterre, la France, les Pays-Bas et la Belgique (Flandre).

L'année 2023, dernière année de ce projet, a permis la réalisation et la diffusion de 4 actions validées par le Comité de Pilotage PATH-France.

Les 1000 premiers jours* de la vie d'un enfant constituent une période clé pour son développement, sa santé et son bien-être. Il s'agit également d'un moment important dans la vie des parents, qui implique des changements physiques, psychiques et sociaux majeurs. Face à de tels bouleversements, la santé mentale des futurs et nouveaux parents peut être fragilisée. L'entourage,

ainsi que les professionnels de santé et de la petite enfance, jouent un rôle essentiel d'aide et de soutien. Les employeurs ont aussi un rôle à jouer en aidant les futurs et nouveaux parents à s'épanouir dans leur environnement de travail. Les quatre outils présentés ci-dessous visent à promouvoir la santé mentale au cours des 1 000 premiers jours et constituent autant de ressources utiles pour accompagner les parents, les familles, les professionnels de santé ou sociaux, ainsi que les employeurs, dans un objectif de prévention.



Une brochure d'information

« **Santé mentale, grossesse et parentalité** »

Ce document propose à la fois des repères et des informations sur la découverte de la parentalité, la santé mentale et les troubles psychiques durant la grossesse et après la naissance de l'enfant, les ressources disponibles pour aller mieux, ou encore sur le rôle de l'entourage et l'aide qui peut être apportée à sa ou son partenaire.



Un livret BD pour informer les pères

Le livret « Devenir Papa » réunit trois bandes dessinées visant à sensibiliser les pères aux enjeux de la santé mentale des parents à la naissance d'un enfant. Ces 3 histoires, racontées avec un style graphique attrayant et sur le ton de l'humour, ont pour thème : La mère touchée par la dépression du post-partum ; L'accouchement vécu comme un événement traumatisant par le père ; Le père touché par la dépression à la naissance de son enfant. Ce livret BD a pour objectifs : d'aider les pères à identifier une souffrance psychique chez la mère/leur compagne et savoir comment la soutenir ; de les encourager à prendre soin de leur propre santé mentale durant cette période et de les encourager à en parler.

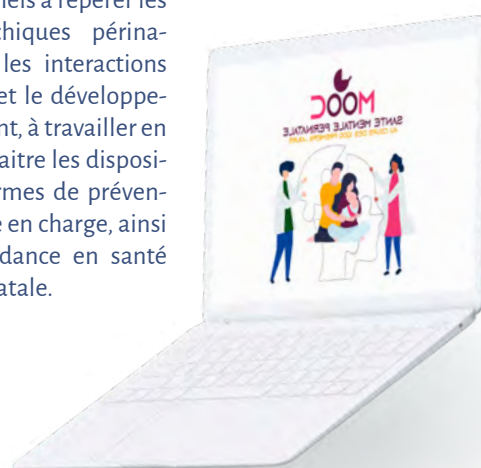


10 épisodes de podcast sur le bien-être au travail des (futurs) parents

Le podcast PATH, composé de 10 épisodes de 30 minutes chacun, explore les enjeux de la santé mentale des futurs et nouveaux parents en lien avec l'emploi, et identifie des dispositifs inspirants en termes de conciliation vie familiale et professionnelle et d'égalité homme/femme au sein d'entreprises publiques et privées. Les épisodes sont divisés en thématiques chronologiques, allant du désir d'enfant à la première année après la naissance, et comportent de nombreuses interviews de parents, d'employeurs, de professionnels (médecins sages-femmes, psychologues, avocate, etc.). Ce podcast est disponible sur les principales plateformes d'écoute : Apple Podcast, Spotify, Deezer et Google Podcast.

Une formation en ligne, avec 46 cours vidéo

Le MOOC* «Santé mentale périnatale : au cours des 1 000 premiers jours», est riche de 46 cours en vidéo, destinés aux professionnels de santé ou du secteur social de première ligne, amenés à accompagner les futurs et nouveaux parents dans le parcours en périnatalité. Il souhaite aider ces professionnels à repérer les troubles psychiques périnataux, soutenir les interactions parents-bébé et le développement de l'enfant, à travailler en réseau, à connaître les dispositifs clés en termes de prévention et de prise en charge, ainsi que la pair-aidance en santé mentale périnatale.



Ces ressources, disponibles gratuitement à partir du lien ci-dessous, ont été présentées à l'occasion du dernier comité de pilotage international du projet, organisé à Lille le 2 février, et qui a réuni une cinquantaine de participants :

www.epsm-lille-metropole.fr/path

*Massive Open Online Course.

Le GCS POUR LA RECHERCHE ET LA FORMATION EN SANTÉ MENTALE

Le Groupement de coopération sanitaire (GCS) a pour objet la recherche, la formation et la mise en œuvre d'actions visant le développement de dispositifs de santé mentale intégrés dans la cité, incluant la prévention et l'insertion des publics souffrant de troubles mentaux. Le Groupement oeuvre à la promotion des échanges professionnels et à toute action de lutte contre la stigmatisation en santé mentale et en psychiatrie. Il favorise et soutient la participation des représentants des usagers, des familles et des aidants.



Le GCS, dont le conseil scientifique est celui du CCOMS, relaie les recommandations de l'OMS au niveau national et localement. Il permet à ses membres de développer des services et des pratiques de qualité en santé mentale, associant les usagers, les familles, les élus locaux, les acteurs du champ sanitaire et social. Le Groupement porte, directement ou via le CCOMS, des recherches, des actions, des dispositifs et des formations.

Il propose aux établissements membres de s'y associer, de s'y impliquer ou d'en bénéficier.

Le GCS, groupement de droit public pour la recherche et la formation en santé mentale, est financé par les participations de ses membres. La réponse à des appels à projets nationaux (IRES, PREPS, INCA...) ou la recherche de partenariats ponctuels locaux (ARS, collectivités locales...), nationaux (services de l'Etat, Fondations...) ou européens (Interreg...), permettent le déploiement de ses travaux.

Fin 2023, le GCS comptait **29** membres.

Les membres du GCS représentent : **192** secteurs de psychiatrie,
12 000 000 d'habitants, **34 000** professionnels,
une file active (*personne ayant bénéficié d'au moins un acte dans l'année*) de plus de **315 000** personnes.

Les 29 établissements membres :

CH de Cadillac-sur-Garonne
CH La Chartreuse – Dijon
CH Edouard Toulouse – Marseille
CASH de Nanterre
CH Sainte Marie – Nice
CH Sainte Anne – Paris
CH départemental La Candélie
CH des Pyrénées
CH de Jonzac
Centre Psychothérapique - Nancy
CH Régional Universitaire de Lille
MGEN Lille
EPSM Lille Métropole
EPS Roger Prévot
EPS Barthelemy Durand - Etampes

CH de Plaisir
CH Guillaume Régnier – Rennes
EPSM de Guadeloupe
CESAME - Saint Gemme sur Loire
Hôpitaux de Saint Maurice
CH Les Murets
EPSM de la Réunion – Saint-Paul
Fondation Bon Sauveur de la Manche
CH de Rouffach
EPSM Val de Lys Artois
EPSM des Flandres
CH intercommunal de Créteil
CH d'Erstein
CH Drôme-Vivaraïs



Les recherches du GCS

EQUAR

A l'échelle internationale, plusieurs travaux font état de la qualité des soins de psychiatrie dans certains contextes en s'appuyant sur des aspects de la méthodologie QualityRights. Toutefois, à ce jour, peu d'études publiées dans la littérature internationale se proposent de documenter les modalités d'implémentation du programme QR de l'OMS. A notre connaissance, le programme QR de l'OMS n'a jamais fait l'objet d'une évaluation en France. Le CCOMS a reçu un financement PREPS (Programme de Recherche sur la Performance des Systèmes de Soins) du Ministère de la Santé en 202, afin de mettre en place cette évaluation, d'ici 2027, avec le soutien méthodologique de l'équipe ECEVE de l'INSERM.



Objectifs

La recherche EQUAR (Une Evaluation du programme QualityRights de l'OMS) a pour objectif principal d'évaluer l'efficacité du programme sur la satisfaction des soins perçue par les usagers des services de psychiatrie hospitalisés à temps plein. L'objectif secondaire de la recherche est d'évaluer l'efficacité du programme QualityRights sur :

- l'amélioration de la qualité de vie au travail chez les professionnels de psychiatrie
- la diminution du nombre d'admissions dans le cadre de soins sans consentement
- la réduction des durées d'hospitalisation à temps plein
- la diminution du nombre d'actes d'isolement et de contention
- la répartition de l'activité hospitalière au profit de l'activité ambulatoire
- l'appropriation des recommandations par les équipes de soins et les encadrants suite à la mise en place du programme QualityRights en explorant les représentations liées à ce programme et au respect des droits des usagers chez les professionnels de la psychiatrie
- l'efficacité du programme et l'impact budgétaire

Ce projet mobilise 10 sites de 8 établissements* du GCS pour la recherche et la formation en santé mentale. 5 de ces sites recevront une observation QualityRights (groupe intervention), les 5 autres poursuivront leurs pratiques usuelles (groupe contrôle).



Cette recherche comporte trois volets :

1. L'étude d'efficacité

Ce volet évaluera la satisfaction des soins perçue par les usagers, la qualité de vie au travail des professionnels des services de psychiatrie et l'activité hospitalière (nombre d'admissions sans consentement, durée des hospitalisations à temps plein, nombre d'actes d'isolement et de contention, répartition de l'activité hospitalière et ambulatoire). Afin de comparer quantitativement ces données, un questionnaire sur la satisfaction de soins sera adressé aux usagers des services concernés et un questionnaire sur la qualité de vie au travail sera adressé aux professionnels des services concernés. Ces différents éléments seront collectés dans les deux groupes à T0 puis à T2 (deux ans plus tard). Le groupe intervention recevra une observation QualityRights à T1 tandis que le groupe contrôle poursuivra ses pratiques usuelles.

2. L'étude d'implémentation

Ce volet évaluera l'appropriation des recommandations faites suite à l'observation QualityRights des 5 établissements du groupe intervention. Cette étude qualitative se déroulera après l'étude d'efficacité.

3. L'étude d'efficience/impact budgétaire

Ce volet évaluera les retentissements économiques du programme QualityRights dans les services ayant reçu l'intervention et se déroulera dans le même temps que l'étude d'implémentation, soit après l'étude d'efficacité.

Bénéfices attendus

Les résultats attendus suite à cette recherche sont de pouvoir documenter de manière quantifiable les effets du programme QualityRights. Ainsi, la preuve de l'apport de cette méthodologie pour mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses des droits des usagers constituera un argument, auprès des directions d'établissement délivrant des soins de santé mentale, pour s'engager dans cette démarche, et permettre ainsi de délivrer le programme à plus grande échelle.

A plus long terme, le déploiement du programme QualityRights doit permettre d'améliorer la qualité des soins dans les services de psychiatrie à l'échelle nationale.

De plus, la généralisation de ce programme pourrait permettre d'améliorer l'efficacité des services de psychiatrie en diminuant les coûts importants liés aux pratiques de soins sans consentement, ainsi qu'en réduisant la durée des hospitalisations et en privilégiant les soins ambulatoires. L'amélioration de la qualité de vie au travail pourrait également contribuer à réduire les arrêts maladie, le turn-over et l'absentéisme parmi les professionnels de psychiatrie et réduire ainsi les coûts associés.

Enfin, l'identification des représentations liées au programme parmi les professionnels de la psychiatrie participera à documenter son appropriation au sein des services qui l'accueillent, et de proposer des pistes d'amélioration dans la mise en place du programme, notamment en termes de communication, afin d'en améliorer l'implémentation.

* CH Sainte Marie – Nice ; Centre Psychothérapeutique – Nancy ; CASH de Nanterre ; CH de la Candélie – Pont-du-Casse ; CH de Plaisir (2 secteurs) ; EPSM Lille Métropole (2 secteurs) ; CH d'Erstein ; CH Drôme Vivarais.

RPSY

RPSY - État des lieux de la santé mentale au travail des soignants en psychiatrie, facteurs associés et préconisations, est une recherche multicentrique, conduite de janvier 2020 à juin 2023 dans 8 établissements du GCS-CCOMS* et financée par la DREES. Elle avait pour objet l'étude des risques psychosociaux des soignants en psychiatrie adulte de secteur sous le prisme des pratiques de recours à la contrainte dans les soins (soins sans consentement, isolement, contention, privation de liberté). Deux hypothèses étaient posées :

- 1. L'exposition à la contrainte est un facteur de risque psychosocial ;**
- 2. Les pratiques de soins réduisant un meilleur respect du droit des patients renforcent la qualité de vie au travail (QVT).**

Pour y répondre, la recherche a été conçue selon une méthode mixte qui s'organise en 4 parties :

Deux volets quantitatifs :

- Le recueil de données DIM portant sur l'activité des services et les pratiques de soins sans consentement, et d'indicateurs RH indirects sur les organisations et conditions de travail ;
- Le questionnaire SATIN portant sur la santé perçue et la QVT des professionnels, diffusé dans 6 établissements, et auquel 1 350 professionnels ont répondu.

Deux volets qualitatifs :

- Une enquête préliminaire auprès de 52 « acteurs-clés » impliqués dans la gestion des RPS et la QVT au sein des établissements ;
- Une enquête approfondie auprès des soignants pour saisir le vécu de la contrainte.



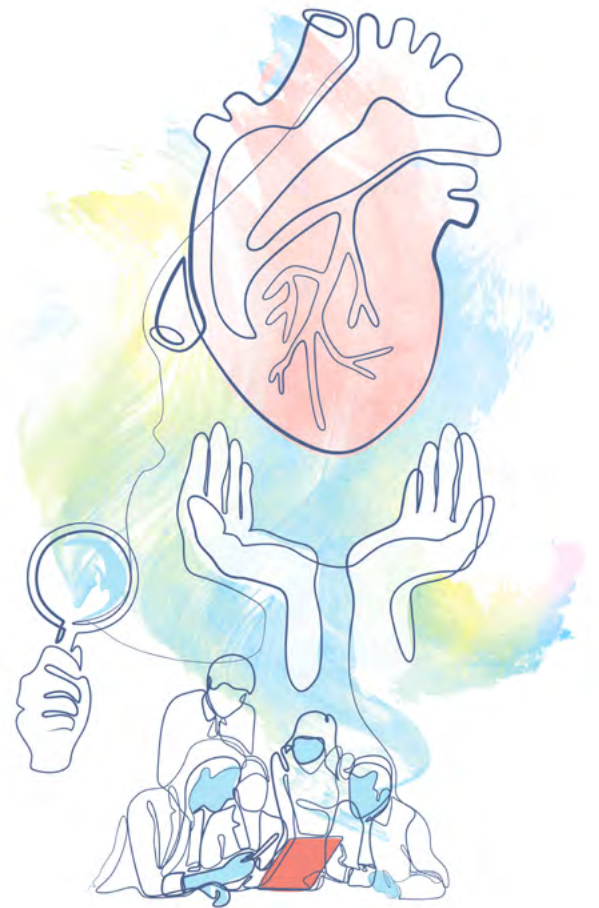
L'année 2023 aura vu la production du rapport final de la recherche et la présentation des rapports individuels SATIN à chaque établissement. Les différentes études composant cette recherche ont permis d'éclairer la problématique étudiée sous différents angles et d'en avoir une compréhension plus complète.

Les résultats de la recherche demandent à être confirmés avec les données d'activité de l'année 2022 (rappelons que RPSY a été très impacté par la crise du COVID19). On peut tout de même avancer que ceux-ci montrent d'abord des taux de contention et isolement très variables selon les secteurs. Il semble que ces taux varient d'abord selon le nombre de lits, ensuite selon le nombre de professionnel par lit. Les petites unités bien dotées seraient plus propices au respect des droits des usagers des services. Les équipes mobiles permettraient de diminuer le temps d'hospitalisation et répondent à la demande de soins à domicile des usagers.

* CH de Rouffach, GHT94 (Saint-Maurice, les Murets), EPSM Val de Lys Artois, CH Guillaume Régner, CH La Chartreuse, EPS Barthélémy Durand, EPSM-Lille Métropole. Une étude pilote avait été menée à la Fondation Bon Sauveur de la Manche en 2019.

COPsyCAT

Le projet COPsyCAT, une Collaboration Patient-soignant pour une meilleure prise en charge des troubles CARDIOvasculaires des patients souffrant de Troubles psychiques au long cours, comprend plusieurs sous-études : qualitative multicentrique et de faisabilité. Ce projet de recherche, financé par le ministère de la Santé (direction générale de l'Offre de soins — DGOS) dans le cadre du Programme de recherche sur la performance du système des soins (Preps 2017), est mené par le CHU de Dijon, l'IREPS Bourgogne Franche Comté et le GCS pour la recherche et la formation en santé mentale.



Le projet a permis de définir, à partir des données issues de Focus Groups (FG), un programme de sensibilisation et de promotion de la santé physique auprès des personnes concernées par des troubles psychiques au long cours, leurs aidants et les professionnels de santé dans le but d'une réduction du risque cardiovasculaire.

La recherche comporte 3 étapes : une étude exploratoire, une étude qualitative (réalisation de FG) sur l'ensemble des centres participants et une étude de faisabilité bicentrique concernant la mise en place d'un programme d'empowerment des patients atteints de troubles psychiques au long cours.

La phase exploratoire, menée en 2018 avec le CH La Chartreuse de Dijon, a tout d'abord permis de concevoir et de tester une grille d'entretien. Celle-ci a ensuite été utilisée lors de la seconde étape de la recherche, à savoir l'étude qualitative, au cours de laquelle 16 focus groups ont eu lieu (2019-2021). Quatre focus groups ont ainsi été menés auprès des quatre populations de l'étude (usagers des services, aidants, professionnels de psychiatrie et professionnels libéraux). 108 personnes y ont participé. L'analyse des données issues de ces focus groups a permis de construire un programme d'empowerment. Il s'agit d'une intervention axée sur l'amélioration de la qualité de vie plutôt que sur la réduction du risque cardio-vasculaire, répondant ainsi à la demande des usagers de travailler d'abord sur le « vivre mieux » plutôt que sur le « vivre plus longtemps ». C'est un programme à la carte qui se situe au croisement entre l'empowerment et le case-management.

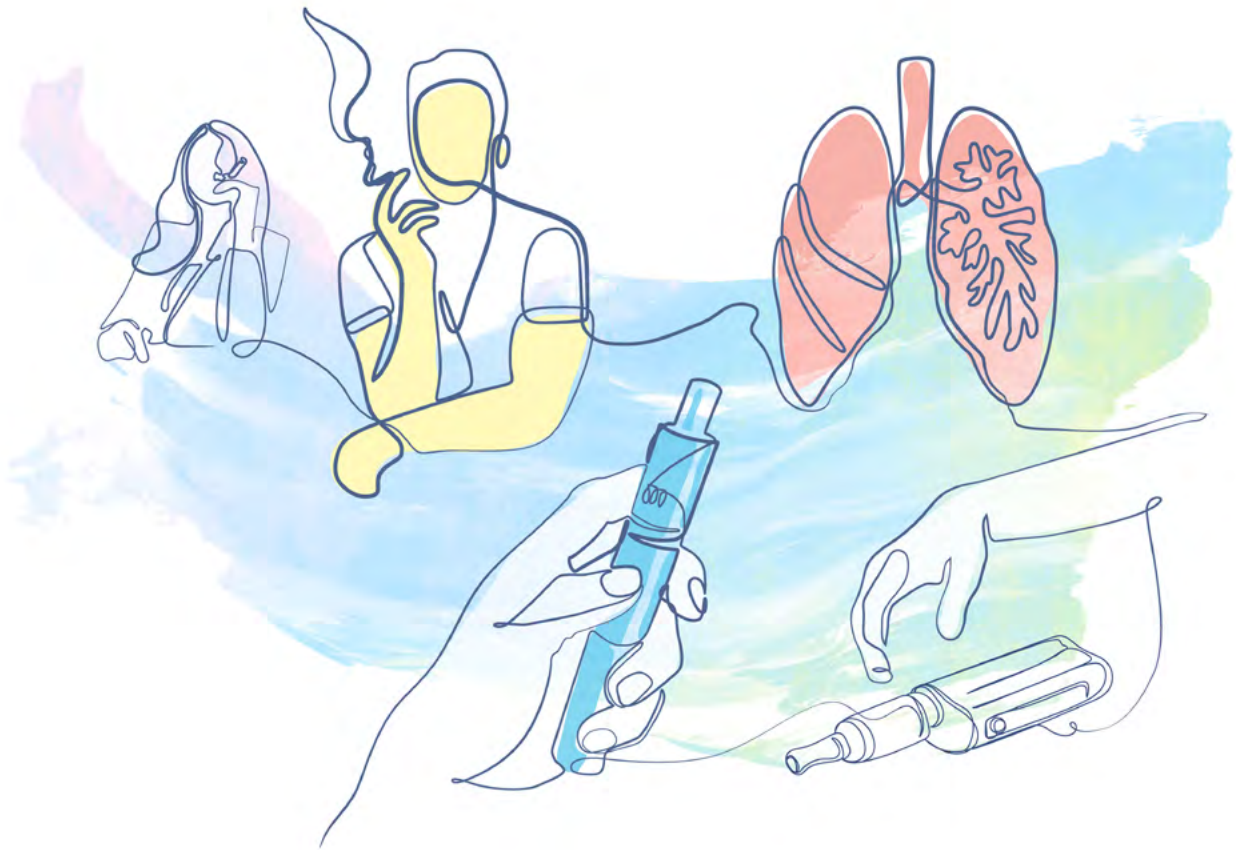
Il est mis en œuvre en dehors de la psychiatrie pour briser les silos, être dans un environnement moins stigmatisant et se pérenniser sans les acteurs du soin. Outre la réalisation d'une cartographie de l'offre médicale, sociale, sportive, associative au niveau d'un territoire, ce programme commence par la réalisation d'un bilan de situation par l'utilisateur et une personne relais (MSP, IDE, psychologue...) à l'aide d'outils accessibles sur Internet. Un plan « qualité de vie » est ensuite créé en fonction des envies de l'utilisateur (sport, activité culturelle...). Enfin, une orientation systématique vers un cardiologue est proposée.

La dernière étape de la recherche, à savoir l'étude de faisabilité, a débuté en 2023. Deux sites avaient été envisagés pour ce test, d'une part l'hôpital, par l'intermédiaire d'un CMP, et la médecine de ville, au sein d'une Communauté professionnelle territoriale de santé dans la région de Tours. Malheureusement, le test n'a finalement pas pu avoir lieu sur ce dernier site, il a donc fallu en chercher un autre, qui a été trouvé dans la région de Lille.

Côté hôpital, 14 inclusions ont été effectuées par l'EPS Barthelemy Durand à Etampes, dans le service du Docteur Villemain. Le programme a reçu un bon accueil par les usagers. Aucune difficulté particulière n'a été relevée dans la mise en œuvre du programme.

Pour la médecine de Ville, le test était toujours en cours fin 2023.

Un bilan global de la recherche sera effectué en 2024.



TABAPSY

Le projet Tabapsy, projet de co-construction et d'évaluation d'une intervention d'aide à l'arrêt du tabac pour les personnes suivies par les secteurs de psychiatrie est un projet financé par l'INCA et l'IReSP depuis 2019. Il est conjointement porté par l'INSERM (unité ECEVE) et le GCS-CCOMS.

L'objectif du projet est de définir une intervention d'aide à l'arrêt du tabac, en partant des besoins des usagers de la psychiatrie et tenant compte des possibilités des secteurs concernés. La co-construction de l'intervention a été réalisée en ce sens. Elle a été menée à bien par la réalisation de focus groups (FG) avec des usagers de la psychiatrie (4 FG), des professionnels des secteurs (3 FG) et un FG de médecins généralistes. L'intervention qui se

dessinait alors a été retravaillée afin de faciliter sa mise en place au sein des secteurs. Ce travail a été mené à bien par les chercheurs, après discussion avec les membres du comité de pilotage qui suit le projet au long cours.

Sur base de cette intervention, l'année 2023 a permis de travailler sur les modalités de mise en place et d'évaluation de l'intervention. Un guide de l'intervention, à destination des secteurs participants, a été rédigé, comprenant le contenu des différents ateliers constitutifs de l'intervention, ainsi que les modalités de mise en place au niveau logistique et interventionnel.

En parallèle, le protocole de soumission au Comité de protection des personnes (CPP) sera déposé en 2024, dernière étape avant la mise en place de l'essai contrôlé randomisé, qui doit avoir lieu dans le courant de l'année.

L'intervention sera ainsi mise en place, lors de cet essai contrôlé randomisé, dans 26 secteurs membres du GCS pour la recherche et la formation en santé mentale – 13 secteurs qui bénéficieront de l'intervention et 13 secteurs dans le bras contrôle. Les données seront ensuite collectées et analysées, en vue d'évaluer l'efficacité de l'intervention.

Les valeurs DU CCOMS

Implication de tou.tes les citoyen.nes afin de faire de la santé mentale l'affaire de tou.tes

Affirmation des droits et de la pleine citoyenneté des personnes usagères des services de santé mentale tels que promus par la Convention Internationale de l'ONU relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIDPH)

Lutte contre la stigmatisation et la discrimination des personnes confrontées à une souffrance, un trouble ou une situation de handicap d'ordre psychique

Promotion des services de santé mentale – sanitaires, psychiatriques, sociaux et médico-sociaux – intégrés dans la Cité, sur des territoires de proximité

Participation effective des personnes usagères des services de santé mentale, des aidants et proches à l'amélioration de la qualité des services, de la recherche et de la formation

Reconnaissance et valorisation des savoirs expérientiels en santé mentale

Un leitmotiv : l'amélioration des conditions de vie, de l'accès aux soins et les droits des usagers et des aidants

Merci à nos partenaires !

Le Centre collaborateur français de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS Lille, France) est une organisation fonctionnelle rassemblant un réseau d'actions, de compétences, de programmes, en lien avec la politique de santé mentale de l'OMS. Il répond aux exigences de recherche et de formation définies par l'OMS. Il regroupe des hôpitaux, centres de recherche et universités, qui participent à la mise en place de son programme d'actions. Le Centre est désigné tous les 4 ans par l'OMS, sur la base d'un programme pluriannuel. Les hôpitaux ont créé un Groupement de coopération sanitaire pour la recherche et la formation en santé mentale.

Le Centre est constitué d'un réseau de personnes qualifiées et d'un Conseil scientifique consultatif, tous les deux rassemblés autour de valeurs communes.

Le CCOMS travaille en lien :

- avec les services de l'Etat : la Délégation Ministérielle à la Santé Mentale et à la Psychiatrie, Direction Générale de la Santé (DGS), Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes, Santé Publique France, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), les Agences Régionales de Santé (ARS), Expertise France, Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES),
- avec l'Union Européenne, l'OMS International (Genève), l'OMS EURO (Copenhague) et les autres bureaux régionaux de l'OMS ainsi que d'autres Centres Collaborateurs OMS spécialisés en santé mentale, notamment Montréal et Trieste,
- avec les associations d'usagers, aidants, élus, nationales et internationales : Advocacy France, UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques), Argos2001, Collectif Schizophrénies, Schizo?... Oui!, ESPER Pro, La Maison Perchée, les Groupes d'entraide mutuelle, Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF), Association des maires ruraux de France (AMRF), Elus santé publique & territoires (ESPT), Fabrique Territoires Santé, Réseau Français Villes-Santé (RFVS), Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),
- avec les associations de professionnels de la santé mentale, les sociétés savantes, des organismes d'information et de formation : Psycom, Association des Etablissements participant au service public de Santé Mentale (AdESM), Association Française Fédérative des Etudiants en Psychiatrie (Affep), Association des Jeunes Psychiatres et des Jeunes Addictologues (AJPIA), Société Française de Santé Publique (SFSP), Santé Mentale France (SMF), Alfapsy, CEAPSY Ile de France, le Congrès Français de Psychiatrie, les IREPS, la Société française de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SFPEADA), l'Association de psychiatrie de secteur infanto-juvenile (API), la Fédération française de psychiatrie (FFP), le Collège national des universitaires de psychiatrie (CNUP),
- avec des réseaux internationaux comme The European Community based Mental Health Service Providers Network (EUCOMS),
- avec des universités, des grandes écoles, des équipes de recherche et des fédérations de recherche : Lille, Paris Sorbonne, Paris Cité, UFR Neuropsychologie de Bordeaux, Laboratoire d'Education et Pratiques en Santé (LEPS) de Paris, ECEVE (Inserm), Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), Fédération Régionale de Recherche en Santé Mentale et Psychiatrie (F2RSM, Hauts de France), Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie et Santé Mentale (FERREPSY, Occitanie).




Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé
(CCOMS) pour la recherche et la formation en santé mentale
EPSM Lille Métropole

211 rue Roger Salengro – 59260 Lille – Hellemmes

03 20 43 71 00

ccoms@ghtpsy-npdc.fr

 @SanteM_EPSMImCC

 @SanteM.EPSMImCC



Inscrivez-vous à la newsletter mensuelle du CCOMS/GCS depuis la page :

www.epsm-lille-metropole.fr/le-ccoms

CCOMS, service de l'EPSM Lille-Métropole
Établissement support du GHT de Psychiatrie
du Nord - Pas-de-Calais

